



Maintien en Emploi

► Vous êtes salarié

Vous avez des problèmes de santé au travail ?
La cellule Maintien en Emploi peut vous aider.

Une équipe pluridisciplinaire



Chargé(e) de Maintien en Emploi



Médecin du Travail référent



Assistant(e) de service social



Assistant(e)

6 étapes pour vous accompagner

Concrétisation de votre projet jusqu'à l'optimisation de votre situation.

6

Début de l'**accompagnement** avec un chargé de maintien en emploi, en collaboration avec le médecin du travail.

5

Après chaque RDV, vous repartez avec un **plan d'actions** concernant les aspects médicaux, sociaux et/ou professionnels de votre situation.

4

Vous êtes moteur et appelez la Cellule Maintien en Emploi dans les 15 jours pour prendre un **premier rendez-vous**.

3

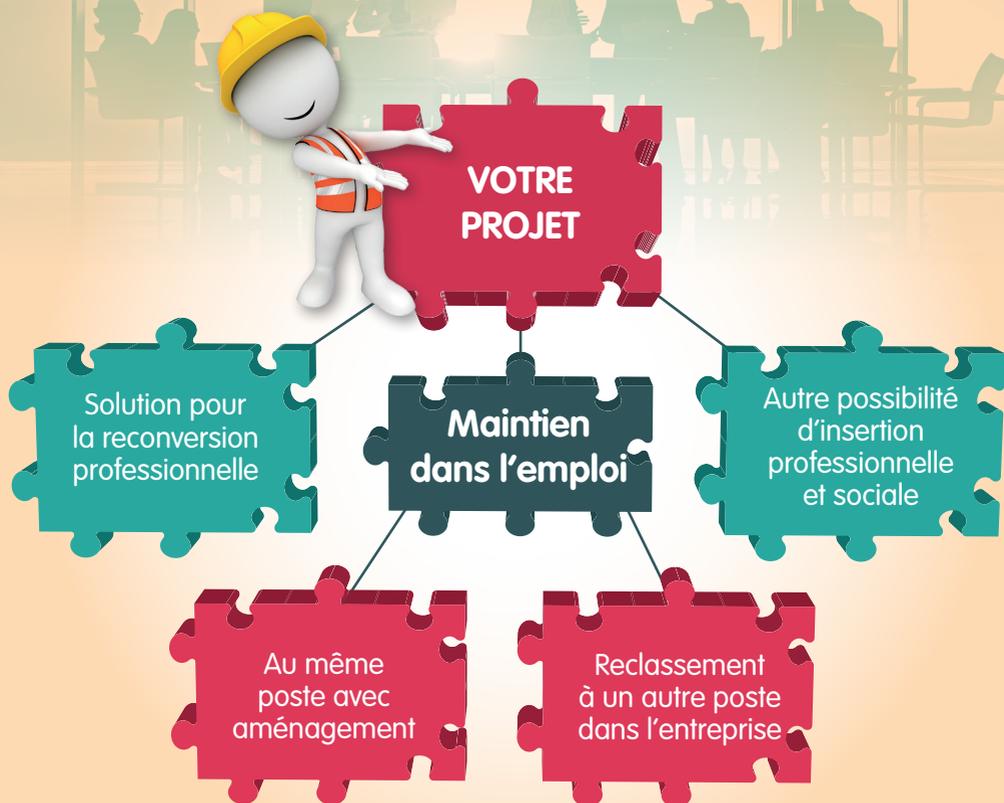
Avec votre accord, le médecin du travail envoie une **fiche de signalement**.

2

Visite médicale avec le médecin du travail : diagnostic des difficultés rencontrées.

1

Étude des différents projets professionnels



**Au terme de cet accompagnement,
nous assurerons un suivi du maintien de l'emploi.**



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail
www.aistlapreventionactive.fr



Cellule de Maintien en Emploi

11, rue de Flamina
63100 Clermont-Ferrand
aist.cme@aistlpa.fr
Tél. : 04 43 11 02 27
07 77 00 01 30